1re ANNÉE. — N° 4. Cinq Centimes le Numéro AOUT et SEPTEMBRE 1895.

LA SENTINELLE

Journal populaire paraissant tous les deux mois

ABONNEMENTS
Pour la France, un An. 0.50
Pour l'Etranger — 0.75
ANNONCES
La ligne ou son espace. 0.75
Pour les annonces un peu importantes, traiter de gré à gré.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
LYON — 24, Rue des Passants, 24 — LYON
Envoyer à cette adresse toutes les Correspondances, Annonces, Abonnements, etc.

PRIX POUR LA DISTRIBUTION
25 Exemplaires. . . . . 1 fr.
50 — 1.75
100 — . . . . . 3 »
1.000 — . . . . . 25 »

La Sentinelle crie : Guerre à l'Absinthe

AVIS IMPORTANT

Nous prions instamment les personnes qui ne nous ont pas encore transmis le montant de leur abonnement de vouloir bien nous l'adresser le plus tôt possible.

On s'abonne sans frais en faisant parvenir simplement un mandat carte de 0 fr. 49 à L'ADMINISTRATION DE LA SENTINELLE.

Comme par le passé, six abonnements ne coûtent que 2 fr. 50; 12 abonnements, 5 fr.; 25 abonnements, 10 fr.

L'ABSTINENCE TOTALE

Quoique *la Sentinelle* ne soit pas bien intransigeante, en ce qui concerne l'usage des vins et des boissons dites hygiéniques, on ne lui en a pas moins adressé quelques reproches assez vifs a ce sujet. Un de ses abonnés, entr'autres, lui envoyait, il y a quelque temps, le singulier compliment que voici :

« Comme vous, je dis: guerre à l'alcoolisme, mais je trouve que vous allez trop loin, quand vous combattez l'usage modéré du vin, du cidre, etc. Les trappistes qui ne parlent pas, parce qu'on abuse souvent de la langue, les moines et nones qui ne se marient pas, parce qu'on abuse, parfois, du mariage; les mêmes qui obéissent à leurs supérieurs et supérieures, parce qu'on abuse souvent de la liberté d'autres qui font vœu de pauvreté, parce qu'on abuse des richesses, font comme vous, ils dépassent le but et ne guérissent rien. »

Comme ces sentiments sont sans doute partagés par un grand nombre de nos lecteurs, il ne sera pas inutile de dire quelques mots de cette importante question de l'abstinence totale pratiquée par un grand nombre de sociétés de tempérance.

Et d'abord, est-il bien vrai que les abstinents « dépassent le but et ne guérissent rien ». J'ai entendu dire que les sociétés de tempérance anglaises, abstinentes presque toutes, comptaient 5,500,000 membres, et il me semble que, parmi ceux-ci, il doit y avoir au moins quelques anciens ivrognes et, dans tous les cas, l'œuvre de ces sociétés n'a pas été vaine, puisqu'elles sont parvenues à faire reculer, d'une manière très sensible, le fléau de l'alcoolisme dans les pays d'Outre-Manche. La Croix-Bleue, de son côté, prétend avoir été un instrument de relèvement pour plus de 5,000 buveurs.

Et si je m'en tiens seulement à ce que j'ai vu à Lyon, sur une terre bien française, il ne me semble pas non plus que l'abstinence totale soit inutile. C'est peu de chose, sans doute, qu'une soixantaine de buveurs relevés en plusieurs années de travail, dans une ville de plus de 440,000 habitants. Mais, si l'on songe à la faiblesse des moyens et à l'état de profonde dégradation dans laquelle plusieurs de ces hommes auxquels on est heureux, aujourd'hui, de serrer la main comme à des frères, étaient tombés, je trouve que c'est pourtant quelque chose.

Non seulement, l'abstinence totale ne dépasse pas le but, mais il me semble démontré, au contraire, par une longue expérience des sociétés de tempérance de tous les pays, qu'elle constitue le seul moyen efficace de guérir les buveurs. Et cela se conçoit : tout le monde a remarqué combien la vue ou la simple pensée d'une chose convoitée excitait le désir, et surtout combien il était difficile de s'arrêter quand le désir avait reçu un commencement de satisfaction. Un ivrogne qui regarde le vin et y arrête sa pensée, est déjà près de la chute; mais à combien plus forte raison succombera-t-il s'il vient à y goûter. Il ne pourra, alors, résister à sa passion. Inutile de lui dire de boire moins; la simple tempérance lui est impossible. L'ivrogne est un enfant sous beaucoup de rapports. Or, mettez un enfant un peu gourmand devant un pot de bonne confiture, et vous verrez qu'une fois qu'il y aura goûté, si on ne lui enlève pas le pot, il ne s'arrêtera plus avant de l'avoir vidé.

C'est un fait d'expérience, s'expliquant très bien par la psychologie, que pour se débarrasser d'une mauvaise habitude ou d'une passion, il faut y renoncer d'un seul coup et radicalement. Si l'on ne veut y renoncer que graduellement et que l'on se permette, de temps à autre, la chose défendue, on ne peut espérer aucun résultat sérieux. Il ne faut pas jouer avec la tentation, la tourner et la retourner, l'examiner sous toutes ses faces, spéculer sur ses avantages possibles, ou les satisfactions qu'elle peut procurer; si quelque chose est mauvais, il faut s'en abstenir totalement, sans hésiter. « Si ton œil est pour toi une occasion de chute, arrache-le et jette-le loin de toi. » Et c'est pourquoi, aussi, le salut de l'ivrogne ne peut être acheté qu'au prix de l'abstinence totale.

Il ne me parait donc pas y avoir de l'exentricité ni du danger à être convaincu de cela et à le dire, non plus qu'à renoncer pour soi-même aux boissons fermentées afin de donner l'exemple aux buveurs et de leur démontrer qu'on peut parfaitement s'en passer sans en souffrir, bien au contraire. Tout le monde conviendra même que ce renoncement procure une force morale très utile, sinon indispensable pour faire cette œuvre. Nul ne s'impose un sacrifice semblable — s'il y a toutefois sacrifice, ce que je ne crois pas — sans en recevoir une récompense.

Mais est-ce à dire qu'à cause de ce renoncement on condamne, chez ceux qui ne se consacrent pas à cette œuvre spéciale, l'usage modéré du vin, de cette boisson qui réjouit le cœur et que Jésus-Christ a honorée en faisant en sa faveur son premier miracle ! Cestes, non.

Au reste, si l'on ne buvait que de cet excellent vin que récolte mon honorable correspondant sur les coteaux ensoleillés des bords de l'Hérault, et qu'il n'y eut à déplorer que quelques rares cas d'abus, la plupart des abstinents déposeraient vite les armes. Mais quand on voit tant d'hommes et même tant de femmes ruiner leur santé, vider leur bourse et perdre leur âme dans les cabarets, il faut à tout prix tenter de les sauver.

Je me garderai donc bien de donner à mon correspondant-vigneron un conseil qui lui ferait saigner le cœur. Je lui dirai, au contraire, continuez à soigner vos vignes — il n'est pas de culture plus attachante qne celle-là — produisez en abondance de ce bon vin dont les amateurs se régalent. Quant les hommes en auront partout de semblable à boire, ils renonceront peut-être à l'alcool meutrier, et si son excellence même n'entraîne pas trop d'abus il ne restera aux sociétés de tempérance qu'à se dissoudre, et à *La Sentinelle*, qu'à se mettre une sourdine sur les lèvres, à jeter les armes et à s'endormir paisiblement.

Mais, en attendant, comme le danger et pressant, si mon correspondant qui est aussi un homme de cœur, voulait renoncer pour lui-même et pour donner un bon exemple, à l'usage de ce bon vin qui sort de son pressoir, et tendre à la Croix-Bleue la main d'association, il pourrait faire sans doute une œuvre très utile dans son village. La contradiction entre sa profession de vigneron et son œuvre d'abstinence ne serait qu'apparente, et il trouverait peut-être parmi nous quelques enragés buveurs d'eau qui n'en son pas moins heureux de posséder quelques coins de vigne au soleil.

Albin LAFONT.

L'ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE

Le ministre de l'Instruction publique, M. Poincarré, qui est très sympathique à la cause de la tempérance — on nous assure même qu'il en est un adepte résolu et pratiquant — avait nommé récemment une commission chargée de rechercher le moyen d'utiliser le concours de l'école contre l'alcoolisme.

Cette commission, dont faisaient partie M. Gaufrès, secrétaire-général de la Ligue pour le relèvement de la moralité publique, le docteur Legrain, médecin en chef de l'asile de Ville-Evrard et le docteur Roubinowitch, vient de déposer son rapport.

Voici, d'après le *Temps*, les dispositions qui vont être prises :

« Il a été décidé : 1° que des circulaires ministérielles seraient adressées, par l'intermédiaire des inspecteurs, au instituteurs pour éveiller leur attention et les engager à porter leur effort pédagogique et moral de ce côté. Des récompenses pourront être accordées à ceux qui feront le mieux dans cette lutte contre l'alcoolisme ;

« 2° Qu'un guide ou manuel rédigé par des savants spécialistes d'une autorité indiscutable leur serait fourni pour les aider à préparer leurs leçons sur cette matière;

« 3° Que, dans les écoles normales et les écoles primaires supérieures, maîtres et directeurs seraient exhortés à faire des leçons sur ce sujet ou à tirer des applications pratiques à propos d'autres enseignements, chacun en restant dans la science particulière qui lui est confiée;

« 4° Que, dans les écoles supérieures et normales, trois ou quatre conférences sur l'alcoolisme seraient faites chaque année par des médecins pour concentrer et graver plus profondément les notions et les impressions reçues précédemment dans les leçons diverses et nécessairement un peu éparses;

« 5° Que ce même enseignement s'appliquerait avec les modifications convenables aux écoles de filles. »

Il ne faut pas douter que le ministre qui a provoqué ces résolutions ne les applique et que, dès l'exercice scolaire prochain, un grand bien ne puisse commencer de s'accomplir dans l'école et par elle.

Opinion des médecins sur l'Alcool

Nous extrayons de la communication faite il y a quelque temps par le Dr Lancereau à l'Académie de médecine, sur les *effets comparés des boissons alcooliques chez l'homme et leur influence néfaste sur la tuberculose*, les passages suivants qu'il est utile de mettre sous les yeux de tous nos lecteurs. Lisez et méditez :

. . . . . .

Sans nier que la tuberculose soit le résultat de l'action d'un microbe particulier sur l'économie vivante, je suis de plus en plus convaincu que cette action, semblable à celle d'autres agents, le parasite du muguet, par exemple, ne s'exerce jamais que sur un organisme prédisposé. Or, aucune circonstance n'est plus apte à favoriser cette prédisposition que les excès de boissons, ceux surtout de boissons avec essences, du moins si j'en juge d'après les nombreuses observations que je possède sur la matière. Déjà, au siècle dernier, quelques praticiens avaient observé que la phtisie, dans les campagnes, se rencontrait plus particulièrement chez les individus adonnés à des excès de boissons. Depuis trente-deux ans, je soutiens que ces excès sont une des principales causes prédisposantes de la tuberculose et, bien des fois, j'ai eu l'occasion d'émettre ici cette opinion avec preuves à l'appui. Plusieurs de nos élèves ont consacré leur thèse inaugurale à la démontrer et, cependant, j'ai le regret de constater qu'elle n'a pas encore suffisamment frappé l'attention du corps médical et des pouvoirs publics...

Les alcools et les essences, d'une part, en diminuant les combustions organiques, d'autre part, en s'éliminant par les poumons, créent tout à la fois une prédisposition générale et une prédisposition locale qui fournissent au bacille de la tuberculose, un terrain propre à son développement.

Ces prédispositions, dont le rôle est si important dans la genèse et l'évolution tuberculeuses, ne sauraient trop attirer notre attention. Certes, je suis

loin de nier l'utilité de l'inspection des viandes et des aliments, en général, la nécessité de faire bouillir le lait, dans quelques circonstances, et, pourtant, il me faut reconnaître que ces moyens prophylactiques sont bien peu de chose comparés aux effets que produiraient une sérieuse inspection des boissons alcooliques et des efforts constants pour en diminuer la consommation. C'est là ce qui depuis longtemps, m'a conduit à dire que la prophylaxie de la tuberculose devait se faire au Corps législatif. Notre législation, en effet, est impuissante à ce point de vue puisque la *consommation des boissons alcooliques, celle des boissons avec essences en particulier, s'accroît dans des proportions tellement considérables qu'il y a lieu, aujourd'hui, d'avoir des craintes sérieuses pour l'avenir, non seulement de notre cité, mais même de notre pays.*

Ayant remarqué, depuis plusieurs années dans mon service hospitalier, une augmentation notable des cas d'absinthisme chronique, tandis que l'alcoolisme restait stationnaire, je priai M. le Directeur des Contributions indirectes de vouloir bien me faire savoir si les statistiques de son administration confirmaient mon observation. Avec une obligeance dont je ne puis trop le remercier. M. Catusse me fit parvenir, en 1890, un premier tableau, et, tout dernièrement, il m'a envoyé, sur la demande que je lui avais faite à nouveau, un second tableau statistique des plus inquiétants.

Ce tableau démontre, avec netteté, que la consommation de l'absinthe et des boissons similaires, progresse chaque année dans des proportions considérables, car, au lieu de 57,732 hectolitres frappés d'octroi en 1885, nous trouvons 129,678 hectolitres en 1892, Par conséquent, la consommation de l'absinthe dans la ville de Paris a plus que doublé dans l'espace de sept années, et ce qu'il y a de plus effrayant, c'est de voir que l'élévation du taux de consommation, qui jusqu'à ces derniers temps, était d'environ 10,000 hectolitres par année, est montée depuis deux ans à 20,000, en sorte qu'aujourd'hui cette consommation doit dépasser 165,000 hectolitres. Vous ne serez donc pas surpris, si, dans de semblables circonstances, je me demande où va notre population, ce qu'elle va devenir, quand, sur vingt malades admis dans notre service hospitalier, il y avait environ dix intoxications, dont cinq par le vin et l'alcool et cinq par l'absinthe et similaires.

Les débitants, d'ailleurs, avouent sans ambage que l'absinthe (qui l'aurait cru?) devient une boisson à la mode, que sa consommation augmente dans une forte proportion, surtout parmi les femmes, qui, par goût, s'y trouvent naturellement portées, et chez lesquelles le besoin ne tarde pas à se faire sentir et à devenir impérieux.

Les conséquences de cette situation sont faciles à comprendre : l'absinthe n'est pas seulement la ruine de la santé, elle est encore la ruine des économies, et lorsqu'elle devient une habitude chez les deux principaux membres de la famille, celle-ci se désagrège bien vite, si elle ne s'éteint par la continuation des excès. *L'extinction définitive de la famille n'est que trop souvent, en effet, la triste suite de l'abus des alcooliques,* car l'observation nous a appris que le besoin contracté par un buveur se transmet presque fatalement à ses descendants qui, tôt ou tard, succomberont aux mêmes excès. De là, ruine du travail, diminution de la richesse, de la population et, en un mot, de la puissance de la nation.

Ces funestes résultats ne seront jamais trop médités par les hommes de gouvernement auxquels incombe le devoir de veiller à la grandeur de la patrie, comme à nous, médecins, celui d'être les protecteurs de la santé publique. C'est pourquoi nous venons leur demander de remédier à cet état de choses sur lequel nous ne pouvons agir qu'en donnant à nos malades des conseils trop rarement suivis.

Il m'avait semblé, jusqu'à ces derniers temps, que la suppression d'un certain nombre de cabarets et une élévation de l'impôt sur les boissons alcooliques pouvaient suffire à arrêter les progrès de l'alcoolisme, mais depuis que je connais mieux les effets pernicieux causés par les excès de boissons avec essences, j'en juge autrement. Ces boissons étant de beaucoup les plus funestes, à cause des huiles essentielles qui les composent, l'unique moyen d'éviter le danger est de défendre l'addition de ces huiles aux alcools, sinon d'interdire la consommation ou, si vous préférez, la fabrication des absinthes. Cette mesure est d'autant plus importante que chaque jour, pour ainsi dire, voit naître une nouvelle liqueur avec essences, que son inventeur ne manque pas de faire afficher sur les murs des villes et dans les gares des chemins de fer. Si toutes ces inventions n'ont pas un succès assuré et n'enrichissent pas leurs auteurs, un grand nombre de fortunes ne sont pas moins dues à la consommation de ces substances, qui entraîne *une mortalité plus grande que les plus dangereuses épidémies;* et, partant, à quoi bon chercher à éviter ces dernières, si, chaque jour, des fléaux plus graves naissent sous nos yeux indifférents?

Mais, j'entends dire : le moyen que vous proposez est trop radical, car vous demandez la suppression de grandes industries qui enrichissent le pays. Non, ces industries n'enrichissent pas le pays, elles l'appauvrissent et le ruinent, car elles diminuent sa population dans une proportion incalculable. Etudiez, mes chers lecteurs, cette grave question avec toute l'attention qu'elle mérite, cherchez à vous rendre compte du besoin rapidement créé par l'usage des boissons avec essences, suivez le flot montant de l'absinthisme et je ne doute pas que vous ne soyez de mon avis. Alors, vous donnerez à ma faible voix un appui dont elle a grand besoin pour apporter dans l'esprit de nos hommes d'Etat une conviction qui les mette à même de réaliser une grande réforme.

Le remède doit être à la hauteur du danger et, à cet égard, nous ne pouvons rester en arrière; il y a quelque temps, j'apprenais qu'une Société industrielle, frappée de la non-utilisation d'un très grand nombre de plants d'absinthes, en Roumanie, s'adressa au gouvernement de ce pays pour lui demander l'autorisation de fonder une usine pour la fabrication d'apéritifs, et ce gouvernement, avec un bon sens qu'on ne peut trop louer, refusa l'autorisation demandée.

Un confrère de la République de l'Equateur, qui a suivi nos leçons, m'apprenait aussi, il y a quelques jours, que le gouvernement de son pays s'opposait à l'entrée de l'absinthe et boissons similaires. D'autres nations, je le suppose, agissent de la même façon; mais alors, pourquoi ne pas imiter leur exemple, puisqu'il est bon? *Notre intérêt et notre avenir l'exigent;* telle est, du moins, la conviction à laquelle je suis arrivé après une étude approfondie de la question des boissons alcooliques.

Aussi, je n'hésite pas, en terminant, à formuler, sous forme de vœux, les propositions suivantes :

1° Réduire dans une forte proportion le nombre des cabarets;

2° Rendre aussi faible que possible l'impôt sur le cidre et la bière, sans se désintéresser entièrement de la qualité de ces boissons;

3° Imposer le vin d'une façon modérée et s'opposer aux falsifications qui peuvent le rendre nuisible;

4° Surélever l'impôt sur l'alcool de boisson et livrer à la consommation ce produit débarrassé, autant que possible, de toutes ses impuretés;

5° *Interdire la consommation des boissons généralement connues sous le nom d'amers, d'apéritifs, etc., car les huiles essentielles qu'elles renferment ont une action pernicieuse sur l'organisme humain et comptent dès maintenant parmi les principales causes de dépopulation et d'appauvrissement de notre pays.*

Dr Lancereau.

Les Sociétés de tempérance ne sont donc plus seules à jeter le cri d'alarme.

PAROLES EXTRAITES DE LA BIBLE

Malheur à ceux qui de bon matin courent après les boissons enivrantes, et qui bien avant dans la nuit, sont échauffés par le vin! La Bible.

La nouvelle Loi sur les Boissons

Voici les dispositions principales de la nouvelle loi sur le régime des boissons que la Chambre des Députés, après une laborieuse discussion qui a occupé dix-huit séances et qui a failli coûter la vie au ministère, a votée avant de se séparer :

1° Dégrèvement total des boissons dites hygiéniques, vin, cidre, bière, etc.;

2° Surtaxe de 1 fr. 20 environ par litre d'alcool;

3° Suppression du privilège des bouilleurs de cru, source d'abus et de fraudes de toutes sortes;

4° Adoption du principe du monopole de la rectification de l'alcool en faveur de l'Etat.

Cette loi constituerait évidemment un immense progrès, mais nous ne sommes pas sans appréhension quant au sort qui lui est réservé devant le Sénat.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

Paris. — Une nouvelle ligue contre l'alcoolisme vient de se fonder dans notre capitale, sur l'initiative, croyons-nous, du Dr Legrain. Son siège social est provisoirement situé, 46, rue de Vaugirard.

Dans un manifeste qui sera répandu dans toute la France, lisons-nous dans *Le Signal*, les fondateurs de cette Société déclarent que « le moment est venu pour tous les bons citoyens d'entrer en campagne contre un fléau qui nous

---

4 Feuilleton de *La Sentinelle*

MÉMOIRES D'UN IVROGNE

— SUITE —

A SEYSSEL ET BOURG

Libéré de mon service militaire, me voici de nouveau le commensal aimé et choyé de la maison paternelle, où je passai environ deux années à travailler sous les ordres de mon père, en qualité de surveillant aux Ponts-et-Chaussées. C'était après l'annexion de la Savoie à la France; le gouvernement impérial, jaloux de conquérir l'affection de ses nouveaux sujets, tout aussi Français que les anciens, par la religion, les mœurs et la langue, faisait remonter les vieilles digues savoisiennes, enfouies dans les alluvions du Rhône et en faisait édifier de nouvelles. Et je voguais, c'est le cas de le dire, de Seyssel à Lucey, de Lucey à Yenne, de Yenne à Champagneux.

Ces deux années furent pour moi deux années de bonheur car ce furent deux années de tempérance. Ma santé s'était raffermie, l'espérance était revenue remplir mon cœur, et l'imagination, ou la folle du logis, comme l'appellent les poètes, brodait bien sérieusement sur le canevas plus clair de mon existence un avenir doré....

Avant de continuer le triste voyage de ma vie, ma pensée se tourne vers mon vieux Seyssel et s'y arrête attendrie; mon cœur se retrempe au souvenir plein de fraîcheur de ces deux années passées avec les amis de mon enfance. Combien de fois depuis cette époque déjà lointaine, pour me reposer des excès honteux dans lesquels je me plongeais, et me purifier des souillures contractées au contact de camarades connus sur les bancs crasseux d'un bouge nocturne, ne me suis-je pas réfugié dans le souvenir de cette oasis embaumée par les rêves saints d'une croyante jeunesse!

Adieu Seyssel, je ne te reverrai que trente ans plus tard, mais je te reverrai alors purifié, pardonné et béni.

La passion someillait; elle va se réveiller plus forte que jamais.

— C'était à Bourg, en juin 1864, j'avais été nommé piqueur de la voie au chemin de fer, pour l'embranchement d'Ambérieu à Mâcon. Parti, avec une réputation de sagesse bien méritée, je fus très honorablement accueilli par d'anciens amis de ma famille, ceux-ci me trouvèrent aussitôt une chambre et une pension où j'étais plutôt considéré comme enfant de la maison que comme étranger. Tout alla à merveille jusqu'au jour, ou plutôt la nuit où deux gendarmes m'escortèrent galamment jusqu'au poste de la mairie et me remirent avec délicatesse entre les mains d'un vieux brigadier lequel, avec une parfaite urbanité, d'ailleurs, après m'avoir fait décliner mes nom, prénoms, qualité et domicile, m'installa dans certain dortoir qui me rappela aussitôt les jours oubliés de la caserne. J'étais modestement au violon. Motif : ivresse... turbulente, je crois.

Epilogue : Trois semaines après le vénérable président du Tribunal de simple police me faisait comparaître par devant lui sous l'accusation de tapage nocturne; et après la lecture du procès-verbal concernant mes faits et gestes, d'une voix nasillarde, chère à Thémis, il rendit cet arrêt que j'ai bien retenu : « Ouï, d'une part, M. le commissaire de police faisant fonction « d'accusateur public dans les charges « relevées contre le prévenu H. Loiseau; ouï, d'autre part, le dit H. Loiseau prévenu, dans ses moyens de « défense (notez que l'on ne m'avait pas « donné la parole) condamne ledit, en « vertu de l'article 7 sur la police intérieure des villes, à cinq francs d'amende et aux dépens. » Puis avec un affriandant sourire, auquel je fus pris, le vieux juge m'interpella en me disant gracieusement : « Qu'avez-vous à ajouter jeune homme? » Encouragé, je me dirigeai la bouche en cœur vers le redouté tribunal et, pénétré de reconnaissance, après avoir salué profondément, je prononçai ces trois mots : « Monsieur le Président... »

— « Allez vous asseoir!... » me répondit-il furieux. Interloqué, stupéfait, je battis prudemment en retraite; et je fis bien.

.....

L'effet produit par ma comparution devant le magistrat et que la malignité publique avait singulièrement grossi, ne m'enleva pas toute confiance, mais je m'aperçus bientôt que celle-ci était quand même grandement diminuée. Je m'en aperçus surtout un jour où m'entendant dire tristement par une personne, à l'estime de laquelle je tenais particulièrement: « Je ne savais pas que vous buviez! » Oh! combien ce peu de mots me fit de mal; j'aurais donné beaucoup pour arracher cette triste page de l'histoire de ma vie, mais le fait scandaleux était là, patent, manifeste, se dressant devant moi pour m'accuser devant ceux qui m'avaient reçu à bras ouverts, lors de mon arrivée. La froideur et la gêne se lisaient sur leur visage. Je fus obligé de quitter et chambre et pension et de chercher un gite ailleurs.

Je n'eus pas longtemps à attendre. Il me restait encore un excellent ami, auquel, il est vrai, je n'aurais pas osé recourir en pareille circonstance, mais qui vint charitablement à mon aide; c'était le sympathique abbé Carrel, curé de Notre-Dame-de-Bourg. Enfant de Seyssel, M. Carrel avait beaucoup connu et surtout beaucoup estimé mon père; il m'avait vu moi-même bien jeune, alors que commençais à aller à l'école chez les frères. Il me fit appeler au presbytère, provoqua ma confiance par un charment abandon et m'admonesta avec une paternelle sollicitude. Il me fit ensuite promettre plusieurs choses, que, malheureusement, je ne tins pas et m'installa le même jour chez son « figaro », lequel disposait d'un petit appartement, composé de deux pièces très convenables, très coquettes même, qui me furent cédées à un prix très avantageux, en qualité de protégé de M. le curé.

J'étais on ne peut mieux dans mon nouveau logis, maîtres et serviteurs étaient pleins de délicates attentions pour moi, pourvoyant à tous mes besoins, allant même au devant de mes désirs. Comment devais-je les récompenser de leur sollicitude? Ecoutez. Huit jours ne s'étaient pas écoulés que trois camarades, employés comme moi, à la Compagnie P.-L.-M., vinrent un soir me rendre visite et après s'être plaisamment extasiés, en exagérant avec une drôlatique emphase, les merveilles, disaient-ils, de mon *splendid'hôtel*, me prouvèrent gravement et avec une convaincante logique, que je ne pouvais m'empêcher d'y pendre dignement la crémaillère, afin

déshonore et nous ruine ». Ils ajoutent qu'ils se proposent d'étudier les moyens d'extirper l'alcoolisme, d'en atténuer les effets, de propager la connaissance du mal dans tous les milieux sociaux, de grouper le plus grand nombre possible de citoyens qui souhaitent sa disparition, de soulever un mouvement d'opinion contre lui, de donner l'exemple de la tempérance en s'abstenant de consommer des boissons alcooliques, d'enseigner à l'enfance les principes de la tempérance par une intervention directe dans les milieux scolaires, de réunir les écoliers en groupes de tempérance, etc.

Cette Société a en outre décidé de distribuer à ses adhérents des cartes sur lesquelles on lit au recto :

Je promets : 1° De m'abstenir entièrement, sauf prescription médicale, d'eau-de-vie et de liqueurs ;

2° De ne faire qu'un usage modéré de vin, de bière ou de cidre.

Et au verso :

La force d'un peuple réside dans la vigueur intellectuelle, morale et physique de ses enfants.

L'alcoolisme affaiblit un peuple et le conduit à sa perte.

Etre tempérant, c'est être patriote.

N'entrez dans un debit de boissons qu'en cas d'absolue nécessité.

Marseille. — Cette ville réputée autrefois pour sa sobriété, a fait depuis quelques années de grands progrès dans la voie de l'alcoolisme; la consommation d'alcool pur atteint aujourd'hui 7 litres par tête d'habitant, soit environ 600 petits verres d'eau-de-vie, et le nombre des cabarets est de 3.955, soit à peu près 1 pour 83 habitants. Aussi, quelques hommes de bien, émus de cette situation, ont-ils constitué une ligue antialcoolique qui paraît résolue à mener une vigoureuse campagne contre ce fléau. Celle-ci multiplie les démarches auprès des pouvoirs publics pour les intéresser à son œuvre et a adressé à nos législateurs une pétition dont ceux-ci feront bien de se souvenir à leur rentrée de vacances. M. Rostand, l'honorable président de la Caisse d'épargne, paraît en être la cheville ouvrière. Le Comité est composé d'un certain nombre de personnalités en vue, dont l'influence ne pourra qu'être très utile à la cause que défend cette ligue.

St-Hippolyte-du-Fort. — La Ligue du Relèvement de la moralité publique déploie une grande activité dans cette ville. Elle a fondé une section de la Ligue nationale anti alcoolique et fait donner des conférences qui ont eu un grand succès. M. Comte, l'éminent directeur du *Relèvement Social*, l'un des conférenciers appelés, sera heureux d'apprendre, qu'après son départ, un grand pétitionnement a été organisé contre la débauche et qu'à la suite de cela, ordre a été donné au tenancier d'une maison de tolérance qui existait encore dans cette localité, d'avoir à vider les lieux.

Celui-ci a organisé une contre pétition, mais il est douteux qu'il recueille beaucoup de signatures, même parmi ses clients. Personne n'ose prendre publiquement la défense du mal, lors même qu'on en profite. Et c'est ce qui fait la force des hommes de bien lorsqu'ils ont un peu d'énergie ; tout le monde est obligé de les approuver publiquement, lors même qu'on les maudit en secret.

M. Trial, de Nîmes, a également donné à St-Hippolyte une conférence sur l'alcoolisme qui a produit une impression profonde.

L'ENSEIGNE ALLÉCHANTE! (1)

Amis, si certain jour, passant par aventure,
Vous lisiez par hasard sur une devanture
Cette enseigne : « Quiconque entre en cette maison
« Y laisse sa santé, sa bourse, sa raison ;

« Apprend à maltraiter les siens outre mesure
« Alors qu'il a goûté d'une étrange boisson
« Qui mène à la folie, au crime, à la prison ;
« Qui pénètre en ce lieu se perd, la chose est sûre ! »

Qui de vous oserait, je vous demande un peu,
Franchir un seul instant la porte d'un tel lieu,
Pour avoir en partage ou le bagne ou Bicêtre ?

Et cependant on peut très parfaitement mettre
Sur la porte de tout alléchant cabaret,
Pour ses habitués un identique arrêt.

Emile MAILLET.

(1) Extrait des *Sonnets Antibachiques*, par Emile Maillet. — Paris, Dépôt Central, place du Théâtre Français, 4, prix 0 fr. 50. — Ce petit recueil de jolis sonnets, est particulièrement recommandé à ceux qui ont des récitations à faire dans des réunions de tempérance.

VARIA

Les Fruits

Rien ne contribue davantage au charme de la campagne, en cette saison, que les fruits. Ils flattent tous les sens par la variété de leurs formes, la richesse de leurs couleurs, leur parfum suave et la délicatesse de leur chair. Nous devons à leur saveur variée à l'infini, quelques-unes des plus délicieuses sensations du goût. Ils excitent l'appétit et, s'ils ne fournissent pas à l'estomac autant de substances alimentaires que les grains et les racines, ils n'en sont pas moins très sains, fort agréables et des mieux appropriés aux divers âges de la vie. Ils rafraîchissent le sang et lui donnent plus de fluidité ; ils sont légers, de facile digestion, quand ils sont parfaitement mûrs et de bonne qualité.

Les fruits doivent entrer pour une large part dans tous système d'alimentation bien compris. Ce n'est pas un luxe inutile que d'en avoir sa table abondamment pourvue. On éviterait bien des maladies et des frais considérables de médecin ou de pharmacien en en consommant davantage. Nous n'irons pas jusqu'à en recommander l'usage exclusif, comme certaine secte végétarienne d'Amérique, mais nous disons que c'est une économie mal comprise que de s'en priver. Rien ne remplace ces laxatifs naturels, pas même les pilules les plus prônées à la quatrième page des journaux. Nous ajoutons qu'on a peu de goût pour les alcools, quand on a mangé du fruit, et si l'on use moins de ces poisons, cela aussi a son mérite.

Mais les fruits pour si excellents qu'il soient en général demandent pourtant à être choisis avec quelques précautions.

Les fruits *acides* (oranges, citrons, cerises, groseilles) nourrissent peu, mais désaltèrent et rafraîchissent; ils conviennent, dans la saison chaude, aux personnes bien portantes, sanguines ou bilieuses. Les fruits *aqueux* (fraises, framboises, melons, poires, raisins) sont nourissants et rafraîchissants, mais souvent indigestes, sauf les raisins ; ils sont, plus encore que les précédents, nuisibles aux vieillards et aux personnes dont l'estomac est froid et qui ont les digestions lentes. Les fruits *acerbes* ou *astringents* (coings, cormes, nèfles) ne conviennent pas aux personnes naturellement constipées; en quantité modérée, ils peuvent être utiles à celles qui ont le ventre relaché. Les fruits *secs, huileux* (amendes, noix, noisettes) doivent être mangés en petites quantités, autrement ils seraient lourds et irritants. Les fruits *secs, farineux* (Châtaignes, marrons) sont très nourrissants, mais lourds; ils ne conviennent pas aux estomacs faibles.

Mangés avec excès, les fruits ont quelques inconvénients plus ou moins graves, ils causent des désordres dans les fonctions de la digestion, ils purgent avec une énergie variable et fatiguent les organes digestifs.

Recommandons, avant de terminer cette courte notice, aux personnes qui sont en mesure de la faire, une cure de raisin. De l'autre côté du Rhin et en Suisse on a échaffaudé depuis longtemps, tout un système de thérapeutique sur le raisin. S'il fallait en croire les partisans de ce système, le raisin serait appelé à régénérer l'espèce humaine. La plupart de nos maux pourraient être guéris par de simples débauches de Chasselas. Quoi qu'il en soit de ce système, ce qu'il y a de certain c'est que le raisin est un fruit des plus hygiéniques et qu'on ne saurait trop profiter de la saison où nous sommes pour en manger beaucoup.

Le Raisiné

L'une des meilleures confitures est certainement le raisiné, quand c'est du vrai raisiné toutefois et qu'il a été bien réussi. On le prépare de différentes manières, voici celle qui nous paraît la plus simple : On choisi des raisins peu mûrs dans le Midi, très mûrs dans le Nord; on les laisse deux ou trois jours étendus sur de la paille ou sur des planches, puis on enlève un à un tous les grains pourris; enfin on écrase les grappes. On passe le jus à travers une étoffe claire, on le met dans un chaudron et l'on procède à l'évaporation par le feu. Le vase, à demi-plein de moût, est placé sur un feu régulier, assez doux, — on doit craindre surtout le brûlé. — Lorsque le liquide commence à monter, on l'abaisse à diverses reprises en y mettant du moût froid. Il faut avoir soin de bien écumer. On reconnaît que le raisiné est assez cuit lorsque, déposé par petites quantités sur une assiette, il se prend, en se refroidissant, comme une gelée. Trop cuit, il est moins agréable; pas assez cuit, il ne se conserve pas. La cuisson dure en général de huit à dix heures. On l'aromatise avec des écorces de citron ou de cédrat rapées.

Un grand nombre de personnes y ajoutent, quand le moût commence à être bien réduit, une certaine quantité de poires (les *Messire-Jean* et les *Martin-Sec* sont les meilleures) et de coings, soigneusement épluchés et coupés en morceaux. Pour que le goût des coings ne domine pas trop, il ne faut pas en mettre plus de la valeur d'un huitiéme des poires. Ces fruits sont assez cuits lorsqu'on peut faire pénétrer facilement un fétu de paille dans leur chair.

On peut y ajouter également beaucoup d'autres fruits, ainsi que des betteraves, citrouilles, carottes, etc., mais le raisiné en est moins bon.

PENSÉES

Un ecclésiastique, causant un jour avec Fontenelle, disait : « Dieu a fait l'homme à son image ! — Oh! l'homme le lui a bien rendu, » répondit l'auteur de la *Pluralité des Mondes*.

---

de me rendre les « dieux lares » favorables : « Vos pénates, ajoutèrent-ils, avec un sérieux comique, doivent « être sanc- « tifiés par des libations offertes aux « hôtes immortels du Céleste Empyrée.» J'abondai facilement dans leur sens.

Donc, au jour fixé pour la cérémonie, le jeudi suivant, deuxième du mois de mai, à huit heures du soir, les libations commencèrent et le vin de Mâcon pétilla dans nos coupes. Réunis dans la chambre à coucher, entourant le guéridon chargé de flacons, de pipes et de tabac, nous nous provoquions mutuellement. Chaque défi jeté était aussitôt re-relevé, car l'honneur commandait de boire sec et de vider son verre suivant l'adage : « rubis sur l'ongle ».

Ces prouesses téméraires renouvelées une douzaine de fois avaient fini par nous plonger tous les quatre dans une demi-somnolence. L'ivresse commençait à envahir nos cerveaux. Pour nous réveiller nous préparâmes un punch au rhum. Un litre de cette liqueur fut versé dans un récipient et le feu d'une allumette enflamma soudainement l'alcool. Les deux bougies qui nous éclairaient furent éteintes. Alors apparut dans toute sa fantasmagorie un tableau digne de tenter le pinceau de Callot : nos masques grimaçants, éclairés par les reflets des flammes multicolores paraissaient, disparaissaient et revêtaient par intervalles l'aspect le plus grotesque, suivant que l'un de nous agitait avec plus ou moins de célérité l'alcool enflammé. Nos visages n'avaient presque plus rien d'humain, c'était ceux de fous, d'épileptiques, de possédés.... Puis l'auto-da-fé s'éteignit, les bougies furent rallumées et chacun de nous puisa à volonté dans le cratère éteint. Ce fut le coup de grâce.

Comment finit la soirée ? Je l'ignore. Comment s'en allèrent mes trois camarades ? Je ne le sus que plus tard. Pour moi je fus bien étonné, le lendemain matin, de me trouver couché tout vêtu sur ma descente de lit. Et quel ne fut pas mon embarras et ma honte quand, sur la porte restée entr'ouverte, parut subitement Mme Duc, ma propriétaire.

Après m'avoir adressé une semonce quelque peu méritée, la bonne dame s'adoucit et me présentant un bougeoir et une clé : « Voilà qui vous appartient, « me dit-elle, ces deux objets ont été « trouvés ce matin par la bonne, dans « le corridor qui mène à votre chambre. « Vous avez oublié cette nuit de fermer « la porte de l'allée, un malfaiteur au- « rait pu se glisser dans la maison, « mais, grâce à Dieu, il n'en a rien été, « l'incident n'aura donc d'autres suites « que celles causées par votre intem- « pérance, car je vois à votre visage « que vous êtes réellement fatigué, « malade même. Reposez-vous donc et « tâchez de mériter à l'avenir, par une « toute autre conduite, l'intérêt que vous « porte notre ami commun, M. l'abbé « Carrel ».

Je restai seul, honteux et confus « comme un renard qu'une poule aurait pris ». Alors je résolus sincèrement de faire les plus grands efforts pour résister au courant qui m'entraînait de nouveau à la dérive, et j'aurais peut-être réussi si l'incident suivant ne s'était produit :

Environ trois mois après je me rendis à une invitation à déjeûner que m'avait adressée l'un des trois compagnons, auteurs de ma mésaventure. L'invitation était faite d'une façon si aimable par mon ami et sa femme, qu'il m'était imposible de m'y dérober.

Je fus reçu on ne peut mieux, le dîner se passa fort agréablement. Au dessert, mon collègue Edouard, c'est ainsi qu'il s'appelait, estima nécessaire de porter un toast à l'amitié qui nous unissait, puis s'inclinant avec une grâce plaisante devant moi, il prononça, d'un ton solennel qui le rendait plus comique encore, le speech suivant :

« Cher Monsieur Loiseau et très esti- « mé collègue,

« Si l'étiquette n'était bannie entre « camarades, la pécore me forcerai à « revêtir le disgracieux frac de cérémo- « nie, à emmailloter mes mains dans « d'affreux gants janne paille, et à tenir « entre l'index et le pouce le bord du « couvre-chef le plus ridicule que ja- « mais peuple spirituel ait inventé, pour « vous présenter, au nom de ma chère « épouse et au mien une toute petite re- « quête. Mais vous n'exigez point ces « vains oripaux transformant un homme « intelligent en épouvantail à moineaux, « c'est pourquoi, tête nue, en simple « veston et les mains recouvertes de « leur épiderme, je vous dis simplement : « Cher ami, madame Edouard à jugé « bon de donner prochainement une pe- « tite sœur à notre tapageur de fils, vou- « lez-vous aider à guider les premiers « pas de celle que nous serions heu- « reux d'appeler votre filleule ; la ma- « raine sera ma sœur, si vous l'agréez. »

Je ne pouvais décemment refuser une offre aussi galamment faite. Je tendis donc la main aux deux époux, et trois semaines après, ma prétendue filleule qui s'était, dans l'intervalle, transformée en gros garçon, recevait au baptême le prénom de son parrain.

La cérémonie finie, on n'alla pas se coucher comme dans la chanson, mais chacun retourna au logis des parents du baptisé et s'assit autour d'une table copieusement servie. On banqueta joyeusement jusqu'au petit jour. J'emmenai ensuite chez moi les jeunes gens de l'assemblée et les échos bruyants de notre folle gaîté allèrent troubler mes hôtes dans leur paisible sommeil.

C'était un dimanche matin, nous fîmes un tel vacarme que tout le monde dans la maison fut obligé de se lever.

Adieu les recommandations de Mme Duc, adieu mes bonnes résolutions.

Je ne reçus aucun reproche. Cela me parut suspect, je ne me trompais pas.

Le lendemain, je rentrai chez moi d'assez bonne heure, et je ne fus pas peu surpris de trouver dans ma chambre le premier garçon de mon propriétaire-figaro qui, très poliment, me dit : « Veuillez m'excuser de me trouver là « à cette heure, je viens vous dire « que Madame attend la visite de sa « belle-sœur, et qu'elle se voit forcée, à « son grand regret, de disposer pour « celle-ci de votre chambre ; je vous « prie donc de vouloir descendre au sa- « lon pour solder votre quinzaine, à « moins que vous vouliez m'en remettre « le montant. »

Cette façon de me congédier ne me suprit pas outre mesure. Les dispositions avait été prise pendant mon absence ; tout était bouleversé dans mon petit appartement ; mes effets étaient déjà enlevés. Je jugeai toute résistance inutile, je payai le demi-mois au moyen d'un emprunt — les frais du baptême avaient complètement mis à sec ma bourse — et je fis porter ma malle dans une modeste pension de la rue du Gouvernement.

(à suivre) H. LOISEAU.

PRIMES A NOS LECTEURS

La grande publicité de la *Sentinelle*, promettant un débit considérable, nous a permis d'obtenir pour nos lecteurs auprès de divers fabricants ou marchands en gros, des conditions très avantageuses, et comme nous n'avons à prélever sur les prix qui nous sont faits que nos frais de publicité et de correspondance, nous pouvons faire bénéficier les personnes qui nous chargeront de leurs achats, d'importantes réductions qu'elles ne trouveraient nulle part ailleurs. *(Pour bénéficier de ces réductions, toutes les commandes doivent être adressées à l'administration de la SENTINELLE, 24, rue des Passants, Lyon, et être accompagnées de leur montant en une valeur facilement recouvrable à Lyon.)*

Nos lecteurs qui auraient à faire des commandes un peu importantes pour d'autres marchandises qui ne sont pas énumérées ci-dessous, pourraient également nous les confier et nous essayerions de leur obtenir aussi les conditions les plus favorables.

PIANOS & ORGUES

DE TOUS LES FACTEURS

Fortes Remises

Indiquer le genre d'instrument qu'on désire, avec le prix approximatif qu'on veut y mettre, et nous en ferons connaître *le prix qui sera toujours inférieur à celui qu'on pourrait obtenir ailleurs.* (Joindre un timbre pour la réponse).

N'étant pas marchands de pianos, aucun prix de vente ne nous est imposé par les facteurs, de sorte que nous pouvons faire bénéficier nos lecteurs de la plus grande partie des remises qui sont faites sur ces articles.

S'adresser au bureau du journal.

EN VENTE AU BUREAU DU JOURNAL

Les dangers de l'Alcoolisme, par Albin LAFONT. — Prix.... **0.50**

Les dangers du Tabac, par Albin LAFONT. — Prix.... **0.25**

L'Alcoolisme, ses effets pernicieux au point de vue physique, intellectuel et moral, par le Dr LEGRAIN. — Prix... **0.50**

HORLOGERIE

BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE

DES MEILLEURES FABRIQUES

FORTES REMISES

Pendules, Réveils, Montres, Chaînes, Bijoux Bagues de mariage, etc.

ALLIANCES OR à 3 fr. 75 le gramme

COUVERTS (1er Titre, depuis **4** fr.), Bronzes, etc.

REMONTOIRS : nickelés, depuis **5** fr. **50**; acier bruni, depuis **6** fr.; argent, depuis **16** fr.; or, depuis **40** francs.

RÉVEILS : octogones vernis, **2** fr. **75**; vainqueurs, **5** francs

Désigner aussi exactement que possible l'objet qu'on désire et nous en ferons connaître le prix (joindre un timbre pour la réponse) ou bien si la commande est pressée nous en ferons l'expédition contre remboursement. *Nos prix seront toujours inférieurs à ceux qu'on pourrait obtenir ailleurs. — S'adresser au bureau du journal.*

Réparations de Montres, Bijoux, Pendules, etc.

à des prix extrêmement bon marché

Montres : changement de ressort, **1** fr. **50**; nettoyage de **2** fr. **50** à **3** fr. **75** (envoyer les objets au bureau du journal, 24, rue des Passants.

BICYCLETTES

GARANTIES DERNIERS PERFECTIONNEMENTS

FABRIQUÉES PAR LA

Maison JEANPERRIN Frères

FOURNISSEURS DE L'ARMÉE

BICYCLETTE DE LA SENTINELLE, article solide et élégant, gros tubes, derniers perfectionnements, roues de 70 × 70 ou 70 × 75, chaîne Humbert ou à rouleaux, moyeux à tambour, d'une valeur commerciale de 450 francs.

Prix de réclame { caoutchoux creux ..... **285** francs. / pneumatiques Michelin, **340** —

BICYCLETTE DE ROUTE, roues de 70 × 70 ou 70 × 75, douilles à billes, rayons tangents renforcés, chaîne Humbert ou à rouleaux, garde-crotte et frein facilement démontables, tête, fourches et autres parties nickelées.

Prix { caoutchoucs creux, **260** francs, au lieu de 350 francs. / pneumatiques..... **310** — — 420 —

BICYCLETTE DE ROUTE, gros tubes, roues de 70 × 70 ou 70 × 75, douilles à billes, garde-crotte facilement démontable, frein démontable avec patin en caoutchouc, pédalier étroit, chaîne Humbert ou à rouleaux, moyeux à tambour, tête, fourches et autres parties nickelées.

Prix { caoutchouc creux..... **295** francs, au lieu de 400 francs. / pneumatiques Michelin, **350** — — 470 —

BICYCLETTE DE COURSES, roues de 70 × 70 ou 70 × 75, douilles, rayons tangents renforcés, chaîne Humbert ou à rouleaux, moyeux à tambour, pédalier étroit, tête, fourches et autres parties nickelées.

Prix, avec pneumatiques Michelin, **370** francs.

ACCESSOIRES ET PIÈCES DE RECHANGE A TRÈS BON MARCHÉ

Ces bicyclettes sont garanties contre tout vice de construction et livrées franco d'emballage à la gare d'Audincourt (Doubs). Le port seul reste à la charge du destinataire.

Toute machine ne convenant pas sera échangée ou le prix en sera remboursé, à condition toutefois qu'elle n'ait pas servie et que le retour en soit effectué franco.

Pour bénéficier de ces réductions, toutes les commandes doivent être transmises à l'Administrateur de LA SENTINELLE et être accompagnées de leur montant.

Les bicyclettes de la Maison JEANPERRIN **ont été adoptées pour le service de l'Armée** et rivalisent avec celles de n'importe quelle maison française ou anglaise. Notre grande publicité et les avantages que nous offrons, nous promettant un chiffre de vente considérable, nous ont permis d'obtenir des conditions extrêmement favorables, et comme nous n'avons pas à prélever d'autre frais que ceux de notre publicité et de notre correspondance, nous pouvons livrer au prix du gros, ce qui nous permet de donner des bicyclettes de première marque aux mêmes conditions que les machines les plus ordinaires.

THÉS DE LA SENTINELLE

Égalant ou dépassant les meilleures qualités qui se trouvent à l'Étranger

	ECHANTILLON de 50 gr. poids net	PAQUET de 100 gr. poids net	PAQUET de 500 gr. poids net	COLIS de 2 k. 500 poids net
Congow supérieur.....	» 55	1 »	4 50	20 »
Mélange extra d'amateur.....	» 70	1 25	6 »	27 »
Mélange nectar.....	» 90	1 75	8 »	36 »

Pour recevoir ces thés franco, ajouter : pour 50 gr. 0 fr. 10, pour 100 gr. 0 fr. 15, pour 500 gr. ou 2 kil. 500, 0 fr. 60 (colis postal, indiquer la gare la plus rapprochée).

Adresser les demandes accompagnées de leur montant en mandat-poste à l'administrateur de la *Sentinelle* ou à Mlle Marie MACH, directrice du café de Tempérance.

Ces thés, choisis parmi les meilleures qualités qui se consomment à l'Etranger et qu'on ne trouve pas en France où la clientèle est moins difficile, sont livrés néanmoins à des prix un peu inférieurs à ceux du commerce français. C'est dire qu'à qualités égales, ils ne redoutent aucune concurrence. Nous recommandons particulièrement, pour l'usage courant des familles, le mélange extra d'amateur, à moins qu'on ne soit pas arrêté par le prix du nectar qui lui est encore bien supérieur.

Nous engageons vivement tous les amateurs à nous demander nos trois échantillons de 50 gr.; à les comparer entr'eux et à les mettre ensuite en parallèle avec le thé dont ils se servent ordinairement. Ils pourront ainsi juger nos qualités et nous faire leur commande en connaissance de cause s'ils le désirent.

ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS OU DES DÉPOSITAIRES SÉRIEUX

CARTEL DE SALLE A MANGER

ou de Bureau, ovale, répétition Morez, très bon mouvement, repassé et réglé, d'une valeur d'au moins **50** francs, prix pour nos lecteurs ..... **34** fr.

Ajouter 2 francs pour le recevoir franco de port et d'emballage.

REMONTOIRS très soignés, solides, pour hommes et pour dames, répassés et réglés.
Prix, acier bruni..... **18** fr.
— argent..... **25** »

COUVERTS (filets ou baguettes), 84 gr., la douzaine..... **52** fr.

CUILLERS à café, (filets ou baguettes), 18 gr., la douzaine ..... **15** fr.

S'adresser au bureau du journal.

PHOTOGRAPHIE

APPAREILS MURER à main, avec tous leurs accessoires nécessaires pour pouvoir faire de la photographie, prix : 8/8, **34** fr.; 9/12, **48** fr.; 9/12 perfectionné, **63** fr.

APPAREILS à pied, renfermés dans une boîte, contenant en outre, tous les accessoires nécessaires pour pouvoir faire de la photographie, prix : 9/12, **39** fr.; 9/12 plus soigné, **62** fr.; 13/18, **95** francs.

Pour les appareils plus grands, demander le prix.

Ajouter 1 fr. 25 pour recevoir tous ces appareils franco de port et d'emballage.

S'adresser au bureau du journal.

Poudre et Élixir dentifrices de la « Sentinelle »

SUPÉRIEURS A TOUS LES PRODUITS SIMILAIRES

Prix pour nos lecteurs : au lieu de 1 fr. 75, la boîte.... **1** fr. **25**
— — — — le flacon... **1** fr. **25**

Pour recevoir la boîte ou le flacon franco, ajouter 0,25 centimes

Ces dentrifices, renfermés dans une jolie boîte en bois, fermant hermétiquement, et dans un élégant flacon bouché à l'émeri, sont fabriqués spécialement pour *la Sentinelle*, par un homme des plus compétents et très sérieux, qui est arrivé, après de longues et patientes recherches, à obtenir des produits de qualité absolument supérieure.

La poudre blanchit très vite, par un usage quotidien, les dents même les plus noires, sans nuire en quoi que ce soit à l'émail ou aux gencives. Elle existe parfumée à la rose ou à la menthe. L'élixir, excellent pour les usages ordinaires concernant la propreté de la bouche, est, en outre, spécialement recommandé *aux personnes qui souffrent des dents*, pour prévenir cette affection si douloureuse et même pour la guérir souvent instantanément.

Nous pouvons fournir également au prix de 1 fr. 10 une **Brosse à dents** de qualité supérieure et d'un modèle spécial. *(Indiquer si on la désire douce, moyenne ou dure.)*

La boîte de poudre, le flacon d'élixir et la brosse sont envoyés franco au prix de 3 fr. 50.

(Toutes les commandes doivent être adressées à l'Administrateur de la « Sentinelle », 24, rue des Passants à Lyon, ou à Mlle Marie Mack, directrice du restaurant de Tempérance, même adresse, et **être accompagnées de leur montant** *en mandat-poste, bon postal ou timbres-poste).*

On demande des dépositaires sérieux.

CAFÉ-RESTAURANT DE

TEMPÉRANCE

24, Rue des Passants, 24

PRÈS L'ELDORADO

CONSOMMATIONS DE 1er CHOIX

CHEMISES POUR HOMMES

Chemises blanches, très bon shirting, repassées, l'une **3** fr. **60**, les 6 .... **20** »

Chemises flanelle-coton extra, inusable (indiquer la nuance), l'une **3** fr. **25**, les 6 **18.50**

(Pour toutes les chemises, il suffit d'envoyer la mesure du col prise d'une extremité d'une boutonnière à l'autre.)

Gilets de flanelle, pure laine, sans manches **3.90**

Gilets de flanelle, pure laine, avec manches **4.90**

(Indiquer seulement la grosseur de poitrine sous les bras et la longueur des manches.)

Caleçons, croisé blanc, très bonne qualité **3.75**

(Indiquer la grosseur de ceinture et la longueur des jambes jusqu'à la cheville.)

Expédition franco en gare la plus rapprochée à partir de six articles.

Adresser les commandes, accompagnées de leur montant, à l'Administrateur de *La Sentinelle*.

Le Gérant, G. FERRAND.

Imprimerie Nouvelle, rue Ste-Catherine, 3, Lyon.